

OBJECTIFS

Connaître les principes du bien-être animal, connaître les avantages d'une gestion optimale de la période néonatale, Adapter la prise en charge de la douleur et se familiariser avec le matériel.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Savoir appliquer les gestes nécessaires pour réduire la douleur lors de l'ébourgeonnage du jeune veau.

PUBLIC Eleveurs bovins lait, bovins viande d'Alsace et d'ailleurs

PRÉ-REQUIS : aucun

MODALITÉS D'ÉVALUATION : Questionnaire d'évaluation en fin de formation

Modalités

1 jour (7 heures)

16 janvier 2024 à Haguenau et environs

9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Repas : **à déterminer** (à charge du participant)

Intervenant :

CATTOEN Simon,

docteur vétérinaire,

RUMIPASSION, Hochfelden

Coût de la formation : 200 €
(nets de taxes)

Chef/associé/collaborateur exploitant* : **40 €**

(*à jour des cotisations MSA et dans la limite du plafond annuel de prise en charge de 2 000 € par Vivea)

Exploitant en démarche d'installation : **nous contacter**

Retraité de l'activité agricole : **50 €**

Salarié d'une entreprise affiliée Ociapiat (ex-FAFSEA) : **150 €**
(prise en charge partielle possible)

Autre salarié/particulier : **200 €**



Formation
BIEN-ÊTRE ANIMAL

par **vivea** & **OCIPIAT**

Formation cofinancée par :



Contenu :

- ◆ Les notions du Bien-être animal
- ◆ L'alimentation et le logement du jeune veau
- ◆ La Physiologie du veau
- ◆ Le matériel nécessaire à l'ébourgeonnage
- ◆ La gestion de la douleur
- ◆ Application pratique en élevage (1/2 journée) .

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques et techniques, démonstration, pratique par les participants.



Responsable de stage :
VONARX Emile, tél. 06 34 30 01 82
emilie.vonarx@alsace.chambagri.fr



L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes présentant une situation de handicap et nous mettons en place les aménagements nécessaires Référent handicap : Isabelle LEITZ (03 88 19 17 07)

Contact

Service Formation-Emploi
2 rue de Rome
CS 30 022 - Schiltigheim
67013 STRASBOURG CEDEX
formation-professionnelle
@alsace.chambagri.fr

Une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire à l'issue de sa participation.

Conditions générales de vente et règlement intérieur sur demande et sur <https://alsace.chambre-agriculture.fr/formation/>